

*Le Monde p. 4 13/11/02*

# Kofi Annan propose un modèle suisse pour mettre fin à la division de Chypre

Le secrétaire général de l'ONU espère que les élections turques et le sommet européen de Copenhague permettront aux négociations d'aboutir

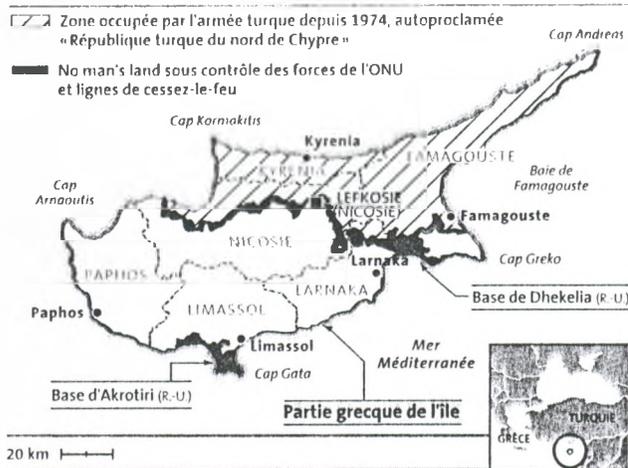
NEW YORK (Nations unies)  
de notre correspondante

Profitant d'un calendrier politique potentiellement favorable, Kofi Annan a présenté, lundi 11 novembre, au Conseil de sécurité de l'ONU, les grandes lignes d'un plan de règlement institutionnel pour l'île de Chypre (800 000 habitants), divisée depuis près de trente ans entre une minorité turque installée au nord sur 37 % du territoire et une majorité grecque de quelque 600 000 habitants vivant dans le sud. Ce plan propose un modèle « suisse » avec un Etat fédéral et deux cantons. Il a vocation à être soumis à référendum dans les deux parties de l'île.

Alors que la cohabitation entre les deux communautés pose problème depuis l'indépendance en 1960 et que plusieurs secrétaires généraux de l'ONU se sont déjà cassés les dents sur la question, Kofi Annan a vu s'ouvrir une fenêtre « d'opportunité » pour tenter d'accélérer les négociations qui ont repris en décembre 2001 sous l'égide de l'ONU après quatre ans d'interruption.

D'une part, la position d'Ankara pourrait s'assouplir après les élections en Turquie : c'est Bulent Ecevit, le premier ministre battu, qui avait déclenché l'« opération Atilla » de débarquement des troupes turques dans le nord de l'île en 1974. D'autre part, le sommet européen de Copenhague, le 12 décembre, pourrait faire office de date-butoir : il doit confirmer l'adhésion de Chypre à l'Union européenne

## VINGT-HUIT ANNÉES DE PARTITION



Etats-Unis après avoir subi une opération à cœur ouvert. Une copie du plan a aussi été remise à la Grèce, à la Turquie, et au Royaume-Uni, l'ancienne puissance coloniale.

Devant le Conseil de sécurité, le secrétaire général n'a présenté qu'un document de dix pages, ne comportant pas la carte avec le tracé des frontières afin de laisser des espaces dans la négociation qu'il espère voir s'engager entre les dirigeants chypriotes grec et turc. « Je pense qu'ils comprennent que nous avons une occasion limitée d'aller de l'avant et qu'il y a un moment unique pour parvenir à une Chypre unie dans l'Union européenne », a-t-il souligné.

Un conseil présidentiel de six membres serait à la tête de l'Etat fédéral. La présidence et la vice-présidence seraient assurées par rotation tous les dix mois. Il ne pourrait pas y avoir plus de deux présidents successifs d'une même communauté. Les conseillers (ministres) chargés des affaires étrangères et des affaires européennes ne pourraient pas provenir de la même entité. Pendant une période de transition, le texte prévoit que les leaders des deux communautés seront « coprésidents de Chypre » pour trois ans.

La Cour suprême serait composée de neuf juges, trois de chaque « canton » et trois non chypriotes. Elle serait chargée de résoudre les conflits entre les deux entités. Une commission de réconciliation à la sud-africaine serait créée. Le plan accepte aussi le stationnement de troupes turques et grecques mais en nombre inférieur à 10 000 (le contingent turc est de 35 000 soldats), en vue d'une démillitarisation progressive. Un « ajustement territorial » est admis. Il devra être progressif, étalé sur trois ans. Selon des sources diplomatiques, la partie turque devrait céder de 7 % à 9 % de son territoire.

M. Annan a demandé aux parties chypriotes turque et grecque de réagir dans les sept jours. Interrogé par une chaîne de télévision turque, M. Denktash a indiqué qu'il allait considérer le plan « avec un esprit ouvert » mais qu'il serait « inacceptable de forcer des dizaines de milliers de nos compatriotes » à émigrer. A Athènes, le premier ministre grec Costas Simitis a estimé qu'il s'agissait d'un « jour très important pour Chypre et les Chypriotes ». M. Denktash n'a jamais caché que sa préférence allait à une formule à deux Etats indépendants liés par une confédération. Quant aux Chypriotes grecs, ils se sont jusqu'à présent opposés à une présidence tournante et à une formule qui ne serait pas basée sur une représentation proportionnelle à la population.

## Avertissement de l'armée turque à l'UE

Le chef d'état-major de l'armée turque, le général Himi Ozkok, a déclaré le 10 novembre que l'Union européenne (UE) éviterait une éventuelle crise dans la région si elle abandonnait ses projets d'admettre rapidement l'île en son sein. S'exprimant à l'issue d'une visite aux Etats-Unis, le général Ozkok a indiqué qu'il avait demandé le soutien de Washington dans la résolution de la crise chypriote. Il a déclaré qu'il avait évoqué « les éventuelles conséquences négatives » qu'une adhésion de Chypre à un « moment inapproprié » pourrait avoir sur les efforts en vue de réunifier l'île.

« L'entrée simultanée dans l'UE de la Turquie et de Chypre résoudrait un certain nombre de crises éventuelles », a-t-il dit, tout en soulignant que Chypre « était indispensable à la sécurité de la Turquie ». L'Union européenne a fait savoir qu'elle accepterait l'adhésion du seul gouvernement chypriote grec reconnu par la communauté internationale en 2004, si une solution à la division de l'île n'était pas trouvée à temps. — (AFP.)

en 2004. Bruxelles souhaiterait accueillir une île réconciliée mais, à défaut, elle signera l'accord d'adhésion avec la seule entité reconnue par la communauté internationale, la République de Chypre, scénario redouté par les Turcs.

## UN SEUL ETAT SOUVERAIN

Le plan de règlement préparé depuis des semaines par Alvaro de Soto, le représentant personnel de Kofi Annan — un document de 137 pages —, a donc été porté lundi au président chypriote grec Glafcos Cléridès, 83 ans, à Nicosie, et exactement au même moment, à New York, à un collaborateur du leader chypriote turc Rauf Denktash, 78 ans, en convalescence aux

Sur le plan institutionnel, le projet préconise un seul Etat souverain (« Common State »), représentant Chypre au plan international, mais composé de deux entités indépendantes (« Component States »), sur le modèle « de la Suisse, son gouvernement fédéral et ses cantons ». Les Etats « constituants » auraient leur propre Constitution et coordonneraient leurs politiques au travers d'accords de coopération « modelés sur l'exemple belge ». Par exemple, l'Etat « commun » remplirait les obligations de Chypre dans l'Union européenne. Mais les Etats « constituants » participeraient à l'élaboration des positions chypriotes par le biais de ces accords de coopération.